

N° : DE/46/8.8/24.01.2022-10

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	38	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 24 janvier 2022, après convocation légale reçue le 17 janvier 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Florence GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : M. Gérôme VIAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Avis de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat sur la mise en révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome d'Orange – Caritat

Monsieur Jean BERARD, Vice-président, indique à l'assemblée que par courrier du 28 décembre 2021, le Préfet de Vaucluse a adressé le projet de PEB de l'aérodrome Orange-Caritat aux Sorgues du Comtat afin de recueillir l'avis du Conseil Communautaire dans un délai de deux mois.

Le PEB a pour objet de délimiter des zones exposées au bruit de l'aérodrome, à l'intérieur desquelles l'urbanisation est règlementée, afin de prévenir l'exposition de nouvelles populations au bruit généré. Le PEB est un document d'urbanisme opposable et doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU).

Le Projet de PEB de l'aérodrome Orange-Caritat comporte 3 zones délimitées selon les degrés de gêne sonore :

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20220124-DE24012022_

- Zone A est comprise à l'intérieure de la courbe d'indice Lden 70 dB : toutes constructions sont interdites
- Zone B est délimitée par les courbes d'indice Lden 70 dB et Lden 63 dB : interdiction d'accroître l'urbanisation
- Zone C est délimitée par les courbes d'indice Lden 63 dB et Lden 61 dB : développement d'un habitat dispersé sous conditions

Le zonage de l'avant-projet de PEB de l'aérodrome Orange-Caritat concernait 15 communes dont les communes de Bédarrides et Monteux sur le territoire des Sorgues du Comtat.

Le zonage du projet de PEB retenu concerne plus que 6 communes : Camaret-sur-Aygues, Courthézon, Jonquières, Orange, Sérignan-du-Comtat et Uchaux.

Vu l'article L. 571-13 du code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28/12/2021 portant décision de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Orange Caritat ;

Considérant le projet de PEB et son rapport de présentation ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Jean BERARD, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable sur le projet du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome d'Orange – Caritat

AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :